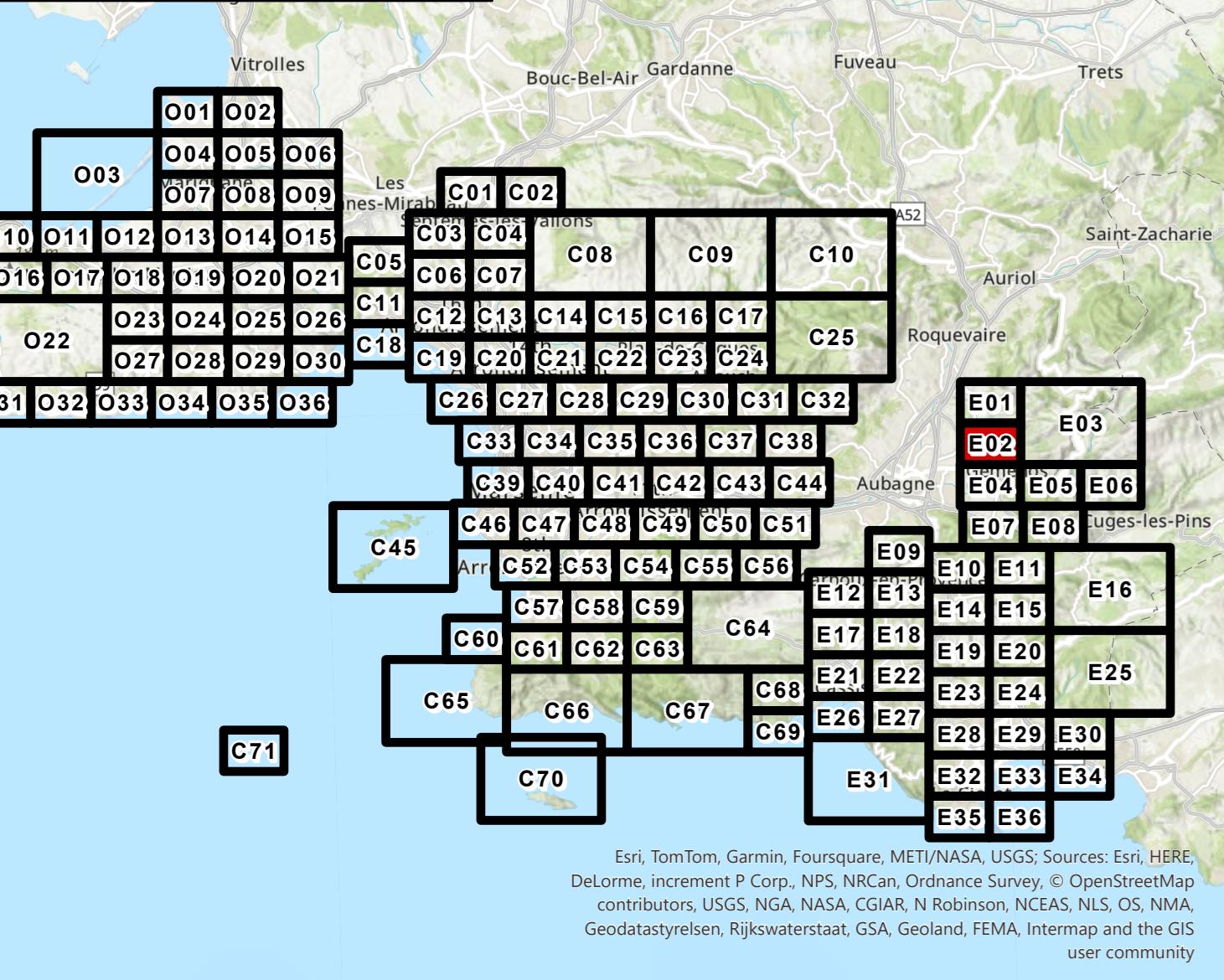


N
1:2 000
**RÈGLEMENT -
PIÈCES GRAPHIQUES**
PLANCHES DE ZONAGE
Est-02

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 3
approuvée le 18/04/2024

GEMENOS

PLUi
LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**Tableau d'assemblage****Urbanisme**

- Ligne de zone
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle
- Planche de détail
- Polygone constructible

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé pour voirie
- Autre emplacement réservé
- Emplacement réservé pour équipement

Patrimoine

- PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURE
- Élément remarquable
- Élément remarquable faisant l'objet d'une fiche
- Espace d'accompagnement remarquable
- Axe urbain remarquable

- Forme d'habitat spécifique
- Quartier en balcon remarquable
- Canal de Marseille et dérivations

Risques

- INONDATION
- Envolée d'application du PPR approuvée ou en cours
- Centre urbain
- Zone inconstructible
- Zone inconstructible à aléa faible ou modéré
- Zone à prescriptions renforcées
- Zone à prescriptions simples
- Cuvette inondable
- Axe d'écoulement concentré
- Axe d'écoulement diffus
- Voie inondable

- MOUVEMENT DE TERRAIN
- Envolée d'application du PPR approuvée ou en cours
- Mouvement de terrain à Marseille
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions simples
- Glisement de terrain
- Zone à prescriptions simples
- Recul du trait de côte
- Zone inconstructible

- INCENDIE DE FORET
- Envolée d'application du PPR approuvée ou en cours
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions renforcées
- Zone à prescriptions simples

- RISQUES TECHNIQUE
- Envolée d'application du PPR approuvée ou en cours
- Zone de risque
- Zone à prescriptions simples

- FOND DE PLAN
- Parcelaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Bâti léger
- Piscine ou plan d'eau
- Cimetière

